

Monsieur le Président  
SAEDEL - Société d'Aménagement et  
d'Équipement du Département d'Eure-et-Loir  
1, rue d'Aquitaine – CS 70062  
28110 LUCE

Nogent-le-Rotrou, le 18 mars 2021

Objet : Zone d'activité de l'Aunay à Nogent le Rotrou – autorisation de rejet des eaux d'incendie

Monsieur le Président,

Après étude de votre demande, je vous informe que la SAEDEL est autorisée à rejeter les eaux d'incendie du bâtiment à créer sur les parcelles AE222, AE224 et AE190 dans le bassin créé à cet effet rue Grand Champ dans la limite de sa contenance maximale de 891m<sup>3</sup>, en se raccordant sur le regard présent en amont du dessableur et du bassin. Le dispositif sera conforme aux dispositions de l'article 19 de l'arrêté du 24 avril 2017.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Harold HUWART,

Président,  
Communauté de Communes du Perche



Copie : SEM Territoires Développement